Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502313-20251127-73_2025-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

C O M M U N E

de

P O L I G N É

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 27 NOVEMBRE à 19h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11
présents : 6
votants : 10

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - G. DESCHAMPS – V. MAIRESSE - F. HOUSSAIS - J. VILLERIO
REPRESENTÉS : P. THOMAS pouvoir à G. RINFRAY,
M. GAILLARD pouvoir à G. DESCHAMPS,
S. COULAIS pouvoir à V. MAIRESSE, S. PARENT V. pouvoir à C. ALLAIN
EXCUSES : S. TARDIF

C.ALLAIN a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 20/11/2025

DÉLIBÉRATION N° 73-2025 : ACQUISITION PARTIELLE PARCELLE B1570

M. le maire rappelle aux membres du conseil que par la délibération 44-2024 du 29 août 2024, le conseil municipal lui avait donné mandat, pour entamer les négociations avec les propriétaires pour l'acquisition de tout ou partie de l'emplacement réservé repère 32, parcelle B1570, inscrit dans le PLUI applicable (voir ci-dessous).

Commune	Numéro	Désignation	Surface/Emprise	Bénéficiaire
Poligné	29	Acquisition foncière vocation économique / création cheminements doux / sécurisation routière	5 764 m²	BPLC
	31	Salle multifonction	1 620 m²	Commune
	32	Urbanisation d'un secteur de densification – notamment pour faciliter la création de services, d'équipements	829 m²	Commune
	33	Liaison douce le long de la RD 47	4 m de largeur	Commune
	33b	Elargissement d'un chemin d'exploitation	4,5 m de largeur	Commune
	34b	Création d'une liaison douce et préservation du linéaire bocager	5 m de largeur	Commune
	35	Elargissement de la voirie	156 m²	Commune
	35b	Création d'une voirie et d'une liaison douce	6 m de largeur	Commune
	36	Opération d'habitat	2 232 m²	Commune
	36b	Création d'une liaison douce 3 m de largeur et de stationnements	264 m²	Commune
	175	Création de stationnements et espaces verts publics	7 735 m²	Commune
	176	Création d'une voie pour faciliter la densification du secteur	222 m²	Commune
	177	Création d'une liaison douce	4 m de largeur	Commune

M. le maire accompagné de la 1ère adjointe a rencontré dernièrement la propriétaire de la parcelle B1570 pour échanger tant sur le prix que sur la surface et les modalités d'acquisition.

Côté mairie, M. le maire considère qu'il y a lieu de répondre à la demande exprimée par la propriétaire concernant les intentions de la mairie à court ou moyen terme concernant cet emplacement réservé hypothéquant une vente éventuelle de tout ou partie de sa parcelle B1570.
M. le maire reprend les arguments avancés dans la délibération 44-2024 qui justifient l'acquisition éventuelle d'une réserve foncière à proximité du centre bourg pour implanter à moyen terme un équipement public dont la nature reste à définir, en rappelant que la bibliothèque pourrait y trouver sa place plus en centralité du bourg qu'actuellement rue de Rennes.
M. le maire rappelle que sur ce point et à ce stade ce projet, s'il devait venir à se concrétiser, devra faire l'objet d'une réflexion des élus et qu'en toute hypothèse le choix du type d'équipement à y implanter reviendrait aux futurs élus.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502313-20251127-73_2025-DE

Côté propriétaire du terrain, cette dernière, si elle souhaite connaître les intentions de la mairie concernant l'emplacement réservé, considère qu'il n'y a pas urgence en ce qui la concerne quant à l'acquisition par la commune de la partie concernée, d'autant plus qu'elle en a l'utilité. Elle souhaiterait néanmoins un engagement de la commune sur ses intentions.

En conclusion, les 2 parties, propriétaire et mairie, s'accordent pour signer un compromis de vente dans les meilleurs délais fixant :
La surface minimum acquise sur la partie la plus à l'est de la parcelle sur toute sa largeur et à partir des limites ouest des parcelles B259 et B260(voir plan en annexe).
Le prix au m²
Le délai et modalités d'acquisition.
La possibilité de revoir à la hausse la surface acquise.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Propose** l'acquisition d'une surface minimum de 650m² (six cent cinquante) selon le plan annexé.
- **Fixe** le prix à 62 € du m² (soixante deux euros)
- **Donne** comme date limite de l'acquisition juin 2028 (deux mille vingt-huit).
- **Dit que** l'intervention du géomètre se fera en 2028, préalablement à la vente.
- **Se réserve** la possibilité d'acquérir en accord avec la propriétaire une surface supplémentaire au prix proposé et accepté de 62 € du m² (soixante deux euros).
- **Dit que** la totalité des frais (géomètre, notaire) seront pris en charge par la mairie.
- **Donne pouvoir** au maire pour signer les actes nécessaires à cette acquisition (compromis et acte de vente compris)

Fait et délibéré à Poligné

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Guy RINFRAY